

BRETAGNE

Axe 3 : Ressources humaines - management

Adaptation à l'emploi d'ACH - TH - TSH

Contexte

Dans le cadre des actions coordonnées inter-établissements, l'ANFH Bretagne, mandatée par les établissements adhérents et agissant en leurs noms, organise depuis plusieurs années des actions de formation destinées aux adjoints des cadres et techniciens supérieurs par référence aux formations statutaires prévues par des arrêtés spécifiques.

- ACH : arrêté du 24 octobre 2014
- TH-TSH : arrêté du 21 août 2013

Compte tenu des évaluations des différents groupes et de l'évolution des qualifications des stagiaires au fil des années, les instances régionales ont souhaité proposer une formation plus courte commune aux adjoints des cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

Objectifs

Elle permettra aux stagiaires de les aider à assurer pleinement leur rôle et leurs responsabilités par : l'apprentissage et/ou la réactualisation des connaissances des établissements de santé, de leur environnement et de leur fonctionnement et l'appropriation de techniques de management, de communication et de gestion. Pour tous les stagiaires, un socle commun sur 15 jours permettant de :

- mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement (7 jours)
- développer des capacités personnelles de communication (4 jours)
- sensibiliser aux notions de management (2 jours)
- connaître les relations service de soins /service administratifs/services techniques (1 jour)
- la préparation du stage (1 jour)
 - un module spécifique optionnel sur l'approfondissement de la fonction encadrement (5 jours)

Renseignements complémentaires

Il sera demandé aux stagiaires de suivre un stage de 5 jours autour d'une problématique professionnelle.

Coût pédagogique : 2900 € par stagiaire sur la base de 8 personnes

Clôture des inscriptions : vendredi 2 février 2018

Public

Cette formation est destinée aux adjoints de cadres, techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers stagiaires reçus au concours ou nommés par tableau d'avancement exerçant dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et/ou n'ayant pas suivi la formation d'adaptation à l'emploi.

Exercice

2018

Code de formation

AFC 1

Nature

AFC

Organisé par

IRFOCOP

Typologie

Formation professionnelle initiale

Date et lieu

GRUPE 1

Du 9 avril au 12 avril 2018

RENNES

Du 22 mai au 25 mai 2018

RENNES

Du 18 juin au 21 juin 2018

RENNES

Du 17 septembre au 19 septembre 2018

RENNES

Du 1er octobre au 3 octobre 2018

RENNES

Du 19 novembre au 20 novembre 2018

RENNES

Le 21 novembre 2018

RENNES

Modules

- **Module 1 : Mettre à jour les connaissances des établissements de santé, de leur environnement, de leur fonctionnement**
Durée : 49 heures
- **Module 2 : Développer des capacités de communication**
Durée : 28 heures
- **Module 3 : Sensibiliser aux notions de management**
Durée : 14 heures
- **Module 4 : Connaître les relations service de soins/services administratifs/services techniques**
Durée : 7 heures
- **Module 5 : La préparation du stage**
Durée : 7 heures
- **Module optionnel : approfondissement de la fonction d'encadrement**

Durée : 35 heures